

France 3 Centre-Val de Loire, 15 mars 2016

Ces élus des petites communes obligés d'augmenter leurs indemnités

Depuis le 1er janvier, les maires des communes de moins de 1000 habitants sont obligés de toucher l'intégralité de leur indemnité. Auparavant certains refusaient ou diminuaient la somme, pour que leur municipalité fasse des économies. Aujourd'hui ces arrangements sont donc devenus interdits.

Fabienne Marcel et Adrien Gavazzi | Publié le 15/03/2016 | 11:45, mis à jour le 15/03/2016 | 15:49

36 [Partager](#) [Twitter](#) [Partager](#) A⁺ A⁻ 



© F3 Centre-Val de Loire - Mairie de Saint-Martin-le-Beau en Indre-et-Loire